

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 25 novembre 2021 à 19h30

En exercice : 15
Présents : 09
Absents : 06
Pouvoirs : 02
Votants : 11

Le conseil Municipal de Malvalette s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean Philippe MONTAGNON, Maire.

➤ **TRAVAUX EN COURS :**

- Salle socio-culturelle : validation de la commande pour l'équipement de l'office

Monsieur le Maire détaille le devis établi par l'entreprise Promatokaz pour l'office de la salle socio-culturelle. Il s'élève à 26 034.30 € HT soit 31 241.16 € TTC.

Vote : unanimité

➤ **DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

- DETR 2022 : la construction du mur du parking de la salle socio-culturelle

Monsieur le Maire indique que la construction du mur de clôture de la salle socio-culturelle en limite avec le propriétaire M. Dulick est rendue nécessaire pour des raisons de sécurité. Il s'agira de remplacer un ensemble de segments de murs existants disparates et en partie en ruines. Mais également, l'occasion d'affirmer une identité architecturale forte en lien avec celle de la salle socio-culturelle, d'où le choix d'un mur en béton sablé.

Deux devis ont été demandés leur montant s'élève à 15 976 € HT les travaux sont prévus rapidement soit courant décembre 2021 dont voici le détail :

- Travaux de terrassement et démolition de l'ancien mur : 3 400 € HT
- Construction d'un nouveau mur : 12 576 € HT

- Plan de financement :

- DETR 2022 9 585 €
- AUTOFINANCEMENT 6 391 €
- TOTAL HT 15 976 € HT

Le Conseil municipal a donc décidé de solliciter l'attribution de fonds d'Etat au titre de la D.E.T.R 2022 pour un montant de **9 585 €.**

Vote : unanimité

- CRTE : Axe 1 / fiche 1 = Aménagement de l'office et de la salle socio-culturelle.

Monsieur le Maire précise que la commune ne peut pas demander de financement CRTE pour la construction de sa salle d'activités sociales et culturelles puisque les travaux sont déjà engagés. Cependant, ce projet, dans sa globalité s'inscrit tout à fait dans l'AXE 1 / FICHE 1, ainsi, une subvention est sollicitée au titre du CRTE pour les équipements de cette salle.

LES DÉPENSES ENVISAGÉES

- Aménagement office 35 000 € HT
- Mobilier 25 000 € HT
- Équipement audio et vidéo 5 000 € HT
- TOTAL 65 000€ HT

- Plan de financement :

- CRTE 32 500 €
- AUTOFINANCEMENT 32 500 €
- TOTAL HT 65 000 €

Le Conseil municipal a donc décidé de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du CRTE pour un montant de **32 500 €.**

Vote : unanimité

- CC.MVR :
 - Fonds de concours / Projet structurant : salle socio-culturelle

Monsieur Le Maire rappelle qu'à l'échelle de la commune, la construction d'une salle d'animations socio-culturelle doit permettre l'émergence d'activités culturelles et sociales au profit des habitants de MALVALETTE. En particulier les associations pourront organiser des spectacles et manifestations diverses durant toute l'année. Il pourra s'agir d'activités culturelles, de loisirs, de maintien en forme, mais aussi éventuellement de foires, marchés ou expositions diverses.

Par ailleurs la salle sera disponible également à la location pour des évènements familiaux : mariages, anniversaires, ...

Elle pourra également accueillir une éventuelle programmation culturelle itinérante que la communauté de communes mettrait en place pour se rapprocher des habitants de ses territoires ruraux.

En outre cette salle sera construite avec un haut niveau de performances énergétiques.

➤ **Plan de financement :**

<i>Financement</i>	<i>Montant</i>
Montant de l'aide sollicitée pour le Fonds de concours CC.MVR : projet structurant *	70 000 €
État : DETR 2018	6 000 €
État : DSIL 2018	146 191 €
Région : CAR N°1	130 000 €
Région : Bonus Relance	100 000 €
Département 43-11 (2 ^{ème} génération)	164 200 €
LEADER	100 000 €
Montant total du financement public estimé nécessaire au projet*	716 391 €
Autofinancement	254 545 €
TOTAL	970 936 €

Le Conseil municipal a donc décidé de solliciter l'attribution du fonds de concours de la CC.MVR – projet structurant pour un montant de **70 000 €** concernant la construction d'une salle d'animations socio-culturelle en entrée de Bourg.

Vote : unanimité

- Petit patrimoine 2022 : les cloches et le portail de l'église ainsi que le portail de la cour de la mairie

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est possible de faire une demande de subvention auprès de la CC.MVR au titre du petit patrimoine 2022. Il précise que la porte d'entrée de l'église est à remplacer et que les cloches ne sonnent plus. De plus, le portail de la cour de la mairie est en très mauvais état son remplacement est également nécessaire.

Pour ces travaux inscrits au budget 2022, des devis ont été effectués pour un montant de 4 335.10 €.

Le Conseil municipal a donc décidé de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du petit patrimoine 2022 pour un montant 2 167.55 €. Ces travaux seront financés par la CC.MVR et la commune de Malvalette comme suit :

□ CC.MVR	2 167.55 €
□ AUTOFINANCEMENT	2 167.55 €
TOTAL	4 335.10 €

Vote : unanimité

➤ **TRI SELECTIF : pour les locations des salles communales**

- Modification des contrats de location

A compter du 1^{er} janvier 2022, dans les contrats de location des salles, il sera demandé aux locataires de procéder au tri des déchets.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Réunion du CCAS pour confectionner les colis de fin d'année : elle est prévue le 15 décembre 2021 à 17h00 en mairie
- Bulletin municipal : Le Maire, la secrétaire et Mme Amandine ASTIER, conseillère, se réuniront en mairie le 2 décembre 2021.
- Mail reçu pour un projet au Cros : Monsieur le Maire présente le projet d'une association qui est de promouvoir le métier de lapidaire en lien avec les pierres locales auvergnates (Fluorine, Améthyste). La date de création souhaitée est courant 2022 au lieu-dit « Le Cros ». Une ferme sera prochainement réhabilitée.
- Mail reçu d'une habitante de Clavières pour les luminaires de Noël dans Le Bourg et pour l'aménagement d'un terrain de pétanque.

Secrétaire de séance : Mme Odile BEAUCULAT / STEINER

Séance levée à 21h05